

RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Léonore Porchet et consorts - Le climat en mauvaise santé

1. PREAMBULE

La commission ad hoc s'est réunie le vendredi 7 juin 2019 de 14h00 à 15h45 à la Salle Cité, rue Cité-Devant 13, Lausanne. Elle était composée de Mmes Léonore Porchet, Claire Richard, Carole Schelker et de MM. Philippe Cornamusaz, Julien Cuérel, Olivier Epars, Jean-Claude Glardon, Daniel Ruch, Daniel Trolliet. Le soussigné a été confirmé dans son rôle de président et de rapporteur.

Mmes Jacqueline de Quattro, Cheffe du Département du territoire et de l'environnement (DTE) et Jane Chaussevent, ingénieure en technique de l'environnement et de l'énergie, Direction de l'énergie, ainsi que MM. Sylvain Rodriguez, Directeur de la Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DIREV) et Clive Muller, Directeur adjoint de la DIREV ont participé à la séance. Mme Marie Poncet Schmid, secrétaire de commission au Secrétariat général du Grand Conseil, a rédigé les notes de séances et en est vivement remerciée.

2. POSITION DE LA POSTULANTE

Le postulat fait suite aux Assises sur le climat de novembre dernier. La postulante salue l'organisation de l'événement et la qualité du travail effectué, les prises de position ayant permis de lancer l'élaboration du plan climat. Toutefois, la thématique de la santé était absente des ateliers et discussions plénières. Ce manque est regrettable à deux titres : d'abord, la santé humaine et animale constitue le point d'impact le plus important du changement climatique et il importe donc d'en parler en termes d'adaptation. Ensuite, la santé peut jouer un rôle en matière d'atténuation.

Le postulat devrait accompagner la réflexion sur le plan climat, sans remettre en cause le travail en cours. Il vise à s'assurer que la santé occupe une large place au sein du plan climat et qu'elle figure dans les mesures d'atténuation, en particulier dans les domaines de la mobilité, de l'alimentation, deux domaines qu'elle recouvre.

3. POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

Mme la Conseillère d'État relève que la santé publique fait partie intégrante des réflexions sur le plan climat. C'est un enjeu majeur posé par le changement climatique, par exemple la chaleur en ville, alors que l'on doit densifier l'habitat. La thématique figure dans le document sur l'état des lieux des enjeux d'adaptation au changement climatique qui sert de base au plan climat en préparation. Le rapport définit neuf enjeux de santé publique. Le département collabore étroitement avec le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS).

Les mesures proposées par le postulat feraient l'objet d'une analyse de faisabilité par les partenaires à l'interne et à l'externe pour déterminer comment les faire coïncider ou les intégrer au plan climat. La qualité de vie et la santé publique sont des arguments indispensables pour faire accepter les changements de

comportement. La prise de conscience ou « conscientisation » est très importante pour agir et réduire les émissions de carbone. On doit montrer les effets de ce que l'on fait ou ne fait pas sur la santé, qui nous touche directement.

4. DISCUSSION GÉNÉRALE

La discussion se développe surtout autour de l'articulation entre le DTE et le DSAS sur ce dossier. Une députée se préoccupe ainsi de la question des micropolluants liés à l'élimination des médicaments. Mme la Conseillère d'État indique que le canton a déjà accordé une première tranche de crédit pour aider les communes à rénover leurs stations d'épuration ou à opérer des regroupements. En matière d'actions préventives, elle indique que la question relève du DSAS. Il faudrait mener une réflexion commune sur la possibilité de mener des actions la prévention sans léser la santé des patients.

La postulante reconnaît la pertinence d'intégrer son texte au plan climat, mais souhaite également que le DSAS collabore à la réponse. L'organisation suisse des Médecins pour l'environnement est l'unique voix qui demande de prêter attention aux questions climatiques et environnementales dans la pratique médicale. Certaines prescriptions non polluantes sont bénéfiques pour la personne et le climat. Mme la Conseillère d'État répond qu'une cellule environnement-santé participe à l'élaboration du plan climat. Concernant les questions médicales et les pistes de solutions proposées par l'organisation citée, il faudrait agir auprès du département concerné pour obtenir des réponses sur les pratiques.

Un représentant de l'administration complète qu'il existe une articulation forte entre l'Office du médecin cantonal et la DGE, en vertu de l'article 1 de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement qui demande de protéger l'humain. Les deux directions générales collaborent pour élaborer le plan climat et pour répondre à des objets parlementaires. La réponse au postulat sera élaborée en coordination avec l'Office du médecin cantonal et la conseillère d'État en charge du DSAS.

À noter qu'un député signale qu'il va dans le sens de la postulante mais en contestant que cette question soit l'objectif prioritaire en matière de plan climat. La postulante relève qu'elle a écrit « un objectif prioritaire », ce dernier n'est donc pas placé au-dessus des autres.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération du postulat

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat à l'unanimité des membres présents, et de le renvoyer au Conseil d'État.

Lausanne, le 16 juillet 2019

*Le rapporteur :
(Signé) Axel Marion*